

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2021 19 HEURES

Le mercredi 13 janvier 2021 à 19 h, régulièrement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni au grand foyer, sous la présidence de Monsieur Michel DEBOUVERIE, Maire de COMBAS.

Présents : Michel DEBOUVERIE, Alain ZARAGOZA, Olivier BRISSAC, Christian YARD, Stéphanie SAINT JOURS, Annie SANCHEZ, Julia RUBIN, Séverine CARDINALE, Gérard VERDIER, Carole QUERELLE, Florence PELLECUER, Nicolas MOLIERE, Lionel VERRUN Sylvain MOFFRONT.

Absents excusés : Caroline ORSELLY.

Procurations :

Alain ZARAGOZA est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 02 décembre 2020 qui est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

DEVIS ETUDE POUR L'AMENAGEMENT DE LA COUR DES ANCIENNES ECOLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bureau d'études CAP INGE a été sollicité pour réfléchir sur l'aménagement de la cour des anciennes écoles.

Un devis est proposé pour un montant de 3 340.00 € HT.

Après discussion du conseil municipal, une part plus esthétique serait plus appropriée au projet que l'aspect technique délivré par CAP INGE. Un architecte urbanisme sera sollicité et présenté au Conseil Municipal ultérieurement

DEVIS ENTREPRISE GARRIDO POUR TRAVAUX RUE DES GARRIGUES ET GRILLAGE EGLISE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis concernant les travaux sur l'église, la réalisation d'un muret rue des garrigues ainsi que divers travaux dans le cadre des espaces de vie.

L'entreprise GARRIDO pour un montant de 2 275.00 € HT

L'entreprise HOUSNI Maçonnerie pour un montant de 3 010.00 € HT.

Après débat le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve les devis de :

- L'entreprise GARRIDO pour un montant de 2 275.00 € HT pour le muret et les grillages vitraux église.
- L'entreprise HOUSNI Maçonnerie pour un montant de 3 010.00 € HT pour la finition des espaces de vie.

PROJET ACHAT TERRAIN D 653

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec Mme PERRIER Joséphina concernant l'achat de la parcelle cadastrée D653. Mme PERRIER Joséphina et ses enfants se donnent quelques jours de réflexion pour donner sa réponse.

RECHERCHES FUITES D'EAU POTABLE

Monsieur Alain ZARAGOZA informe le Conseil Municipal que dans la suite du programme de recherche de fuites sur le réseau d'eau potable, un débitmètre pourrait être installé au réservoir pour affiner les études. La société CANONGE BIALLEZ a été sollicitée et propose un devis de 1 925.00 € HT pour la fourniture et la pose du matériel.

Après débat le Conseil Municipal approuve

- le devis de la société CANONGE BIALLEZ pour un montant de 1 925.00 € HT.

De plus il précise au conseil municipal que le cabinet CEREG qui a travaillé sur les recherches de fuites, présentera son rapport en mairie le jeudi 14 janvier à 9 h.

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits votés au chapitre 011, sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer le virement et ouverture de crédits suivants:

- | | | |
|---|-----|---------|
| - Diminution sur les crédits alloués au chap. | 65 | - 2 500 |
| - Augmentation sur crédits alloués au chap. | 011 | + 2 500 |

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces virements de crédit.

DELIBERATION POUR L'ENGAGEMENT DE CREDIT D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'avant le vote du budget primitif, l'article L1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise l'exécutif de la collectivité, sur autorisation de l'organe délibérant à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. En conséquence, afin de pouvoir régler d'éventuelles dépenses non prévues actuellement dans les délais réglementaires, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020.

Après débats le Conseil Municipal autorise le Maire à payer, avant l'adoption des budgets primitifs 2021, Les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits 2020, pour l'ensemble des budgets.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux sur chemin ruraux

Le chemin de Caguerenard prévu en bicouche sera réalisé en tout venant suite aux remarques des chasseurs.

Hangar agricole

Le projet de zone pour hangars agricoles risque fort d'être abandonné faute de terrain disponible à l'achat.

Projet de M.A.M

Dans l'attente de l'acceptation de la PMI sur les modifications du petit foyer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40

